

Restes à charge et mise en place des plans des bénéficiaires de prestation du handicap (à partir de l'enquête Phedre)

Équipe : Maude Espagnacq, Hafsa Nafia, Marc Perronnin

Période de réalisation : 2023-2027

Données : Enquête Prestation de compensation du handicap : exécution dans la durée et reste à charge (Phedre) appariée (Système national des données de santé (SNDS), Revenus fiscaux et sociaux)

Contexte et objectifs

L'enquête Phedre est une collaboration entre la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et l'Irdes, soutenue par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui porte sur les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ayant eu une notification à la suite d'une demande faite en 2012.

L'enquête Phedre vise à répondre à deux questions principales autour de la PCH (cf. fiche Phedre) :

- Évaluer les écarts qui peuvent exister entre les plans notifiés par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et ce qui est réellement mis en place par le bénéficiaire.
- Estimer le reste à charge financier pour le bénéficiaire des dépenses liées à chaque élément PCH.

Dans un premier temps, le projet se concentrera sur le reste à charge des aides techniques et sur la mise en place effective de ces notifications. Par la suite, il s'étendra aux autres volets de la PCH, en dehors de l'aide humaine, qui fait l'objet d'un projet spécifique dans le cadre du consortium KAPPA (Conditions d'accès aux aides et politiques publiques de l'autonomie).

L'appariement au SNDS sur dix ans permet d'analyser les restes à charge sanitaires et médico-sociaux de bénéficiaires de la PCH, et ainsi d'identifier les catégories de personnes avec des restes à charge catastrophiques.

Calendrier de réalisation et état d'avancement du projet.....

L'apurement et l'imputation des données des aides techniques ont été réalisés en 2023 et 2024

En 2024-2025 :

L'année sera consacrée à l'analyse des restes à charge selon la nature des aides techniques et aux facteurs explicatifs de la mise en place des plans d'aides contenant des aides techniques. Pour cela :

- les données de paiements des conseils départementaux seront apurées et mises en lien avec les données de l'enquête pour permettre l'analyse de la mise en place des plans d'aides.
- les données du SNDS seront appariées à l'enquête Phedre pour obtenir la complétude des informations sur la prise en charge liée aux aides techniques.

En 2026 :

- Les autres volets de la PCH seront étudiés pour permettre une analyse globale des restes à charge et de la mise en place des plans d'aides.
- Les données seront appariées aux revenus sociaux et fiscaux, ce qui permettra de prendre en compte les crédits d'impôts liés à certaines aides et de calculer le taux d'effort des bénéficiaires de la PCH.

Valorisation

[COMMUNICATIONS]

Webinaire

Nafia H., Espagnacq M. : Aides techniques et prestation de compensation du handicap (PCH) : facilitateurs et obstacles. 23 janvier 2025, Webinaire de la CNSA

https://www.youtube.com/watch?v=Z_kiRWNrxZY